

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 13 août 2018, à 19 :30 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse  
Sarah McAlden, conseillère  
Chantal St-Martin, conseillère  
Chantal Nault, conseillère  
Stéphane Gauthier, conseiller  
Sylvain Proulx, conseiller

Absent : Patrice Boislard, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE**

La séance est ouverte par la mairesse Nathacha Tessier à 19:30 heures et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION –  
RÈGLEMENT 599-18 PAUL-CARDIN**

La séance est ouverte par la mairesse Nathacha Tessier à 19:31 heures et Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

La lecture du projet de règlement portant le numéro 599-18 est effectuée par Nathalie Lemoine, directrice générale. Aucune question. Fermeture de l'assemblée de consultation à 19:40.

**PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES AFFAIRES  
MUNICIPALES**

Une première période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

**RÉSOLUTION 251.08.18**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Sur proposition de Chantal Nault,  
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté et l'item Varia demeure ouvert.  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**RÉSOLUTION 252.08.18**

---

**ADOPTION DES COMPTES**

**Sur proposition de Chantal St-Martin,  
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour les bordereaux de dépenses aux 17 juillet, 8 e 9 août 2018 pour un montant de 2 198 128.32 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**RÉSOLUTION 253.08.18**

---

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 9 ET 16 JUILLET 2018**

**Sur proposition de Chantal Nault,  
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'adopter les procès-verbaux des 9 et 16 juillet 2018 tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

## **PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES AFFAIRES MUNICIPALES**

Une première période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

### **RÉSOLUTION 253.08.18**

---

#### **DEMANDE - 289, RANG 8**

**ATTENDU** le transport des déblais lors des travaux de la rue St-Pierre en 2017 sur le terrain de la municipalité près du rang 8;

**ATTENDU** la demande du propriétaire de l'immeuble sis au 289, rang 8 relativement au nettoyage de sa maison;

**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de refuser la demande du propriétaire de l'immeuble sis au 289, rang 8.

**Qu'**une barrière soit installée afin de restreindre l'accès au chemin menant au lot 5 154 140.

**Qu'**une clé soit remise aux agriculteurs pour accéder au chemin aménagé sur le lot 5 154 140.

**Que** de l'abat-poussière soit épandu sur cedit chemin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

#### **DEMANDE PROPRIÉTÉ DE 292, RUE DES GRANDS-DUCS**

Point reporté à la prochaine séance ordinaire.

### **RÉSOLUTION 254.08.18**

---

#### **PRÉCISION RÉSOLUTION 176.06.17 – HAIES MITOYENNES**

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu, à compter des présentes, d'installer une clôture en treillis métallique galvanisée de couleur brune ayant une hauteur maximale de 1.52 mètre le long des sentiers piétonniers, parcs municipaux pour tous nouveaux développements, sur le terrain de la municipalité.

**Que** la municipalité tolère l'insertion de lattes sur la clôture pour les citoyens souhaitant plus d'intimité, à leurs frais et en assure l'entretien.

**Que** les citoyens souhaitant installer une haie pourront le faire sur leur terrain privé sans aucune compensation de la part de la municipalité.

**Que** la résolution 176.06.17 soit abrogée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### **RÉSOLUTION 255.08.18**

---

#### **LAMPADAIRES – RUE DES BECS-CROISÉS**

**ATTENDU QU'**une rencontre a été tenue avec plusieurs propriétaires de la rue des Becs-Croisés;

**ATTENDU QU'**un sondage a été acheminé aux propriétaires absents à la rencontre;

**ATTENDU QUE** le résultat confirme l'installation de lampadaire sur poteau d'Hydro;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu de faire l'achat de luminaires auprès du fournisseur Voltech.

**Que** 13 luminaires soient installés sur les poteaux d'Hydro-Québec;

**Que** les coûts soient répartis entre les propriétés n'ayant pas de lampadaire privé et dont la liste a été établie par le Service technique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### **RÉSOLUTION 257.08.18**

---

#### **CONTRAT BOULEVARD INDUSTRIEL (ENTREPRENEUR)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à l'appel d'offres INF-1255-3A17 - Projet de réfection du boulevard Industriel par l'entremise du SEAO;

**ATTENDU QUE** trois entreprises ont déposé une soumission;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 juin 2018 à 11h01 au bureau municipal devant 4 témoins;

**ATTENDU QUE** les trois soumissions ont été analysées par la firme Avizo, experts-conseils;

**ATTENDU QUE** la soumission présentée par Sintra Inc. est la plus basse conforme;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de retenir la soumission déposée par Sintra Inc. pour l'exécution des travaux tels que décrits dans l'appel d'offres INF-1255-3A17 au coût de 585 797,63 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### **RÉSOLUTION 258.08.18**

---

#### **CONTRÔLE DES MATÉRIAUX – BOULEVARD INDUSTRIEL**

**ATTENDU** l'exécution des travaux de pavage du boulevard Industriel Ouest ;

**ATTENDU QUE** le contrôle des matériaux doit être effectué par un laboratoire certifié ;

**ATTENDU QUE** le directeur des services techniques a demandé une soumission selon la méthode de gré à gré ;

**ATTENDU QUE** le laboratoire EXP inc. achemine une offre de services au montant de 7 207 \$ plus les taxes applicables ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'accepter l'offre de services du laboratoire EXP inc. pour un montant de 7 207 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

#### **RÉSOLUTION 259.08.18**

---

##### **RÉFECTION 5E, 8E, 10E RANG ET BOULEVARD INDUSTRIEL – DÉCOMPTE #1 RGC**

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé Sarah McAlden,**

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine, directrice générale, à signer le décompte progressif n°1 présenté par Pavage Drummond en date du 9 août 2018, et ce, dans le cadre des travaux de réfection des 5<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> rang et d'une partie du boulevard Industriel et d'autoriser le paiement de la somme de 317 472,90 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

#### **RÉSOLUTION 260.08.18**

---

##### **DEMANDE D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU POUR LA BRANCHE 23 DE LA RIVIÈRE DAVID**

**ATTENDU QUE** la branche numéro 23 de la Rivière David est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,  
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu qu'une demande soit faite auprès de la MRC de Drummond, afin qu'une intervention visant à effectuer des travaux d'entretien pour la branche numéro 23 de la Rivière David, étant entendu que la municipalité de Saint-Germain de Grantham s'engage à acquitter sur réception, toutes les factures que pourrait de temps à autre, émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

#### **RÉSOLUTION 261.08.18**

---

##### **SURLARGEUR DE PAVAGE AU 208 ET 235, 8E RANG – FACTURÉ AUX PROPRIÉTAIRES**

**ATTENDU QU'**une demande a été présentée au directeur des services techniques par les propriétaires des immeubles décrits en rubrique afin que la municipalité soit maître d'œuvre pour l'exécution de travaux de surlargeur de pavage devant leurs propriétés;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'accorder la permission de faire effectuer une surlargeur de pavage au 208 et 235, 8<sup>e</sup> rang sans que la municipalité soit maître d'œuvre.

**Que** les propriétaires contactent eux-mêmes l'entrepreneur en pavage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

#### **RÉSOLUTION 262.08.18**

---

##### **MANDAT JURIDIQUE – GUIDE DE L'EMPLOYÉ DU SERVICE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ INCENDIE**

**ATTENDU QU'**une offre de services a été présentée par notre firme d'avocats Cain Lamarre pour la rédaction d'un guide d'employé du service de sécurité incendie;

**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de refuser l'offre de services telle que présentée.

**Que** le guide soit rédigé à l'interne et qu'une révision soit demandée à notre firme d'avocats Cain Lamarre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

#### **RÉSOLUTION 263.08.18**

---

#### **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 601-18 MAISONS MOBILES EN ZONE AGRICOLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham désire apporter des modifications à son règlement de zonage afin d'améliorer le développement du territoire municipal et aider les agriculteurs à la mise en place de mesures d'accueil pour les travailleurs;

**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu que soit adopté le premier projet de règlement #601-18, amendant le règlement de zonage en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

#### **RÉSOLUTION 264.08.18**

---

#### **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 603-18 STATIONNEMENT INCITATIF**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham désire apporter des modifications à son règlement de zonage afin de mettre en place des mesures pour favoriser l'auto-partage;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,  
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu que soit adopté le premier projet de règlement #603-18, amendant le règlement de zonage en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

#### **RÉSOLUTION 265.08.18**

---

#### **DATE POUR ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – RÈGLEMENTS 601-18 ET 603-18**

**ATTENDU** l'adoption des premiers projets de règlement 601-18 et 603-18 amendant le règlement de zonage 250-04;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,  
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de tenir une assemblée publique de consultation lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 604-18 SUR LA TARIFICATION**

Un avis de motion est donné par **monsieur le conseiller Stéphane Gauthier** que le projet de règlement déposé séance tenante et portant le numéro 604-18 sur la tarification sera adopté à une séance ultérieure à ce conseil, abrogeant ainsi tous règlements antérieurs.

#### **RÉSOLUTION 266.08.18**

---

#### **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 115.04.18**

**ATTENDU QU'UNE** assemblée consultation publique dans le dossier d'agrandissement d'élevage porcin de la Ferme Pumard doit être tenue;

**Sur proposition de Chantal Nault,  
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'abroger la résolution 115.04.18.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

#### **RÉSOLUTION 267.08.18**

---

#### **MANDAT À LA MRC POUR ASSURER L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT D'ÉLEVAGE PORCIN**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande de permis d'agrandissement de ferme d'élevage porcin Pumard;

**ATTENDU QUE** le certificat d'autorisation délivré par le MDDELCC en 2007 nécessite des modifications et que le projet de la ferme d'élevage porcin Pumard pourrait être assujéti à une nouvelle consultation publique avant la délivrance du permis de construction par la municipalité;

**ATTENDU QUE** le projet concerne deux municipalités limitrophes de la MRC de Drummond et qu'il n'y a pas lieu de procéder à deux séances de consultation distinctes;

**PAR CES MOTIFS,  
Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé par Stéphane Gauthier,**

**ET RÉSOLU** que la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham mandate la MRC de Drummond pour s'occuper du processus de la consultation publique du projet d'agrandissement de la ferme d'élevage porcin Pumard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

#### **RÉSOLUTION 268.08.18**

---

#### **NUISANCES – 297, ST-PIERRE**

**ATTENDU** les avis d'infraction acheminés au propriétaire de l'immeuble sis au 297, rue Saint-Pierre;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire faire appliquer ses règlements municipaux adoptés ;

**ATTENDU QUE** la municipalité intente devant la cour des poursuites pour la sanction des infractions aux dispositions des règlements municipaux adoptés ;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire, afin d'assurer efficacement et légalement ces poursuites pénales devant la cour, d'autoriser immédiatement des personnes à délivrer au nom de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham des constats d'infraction ;

**PAR CES MOTIFS,  
Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'autoriser l'inspecteur municipal à délivrer, au nom de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, un constat d'infraction pour toute infraction à l'une des dispositions du règlement 570-17 sur les nuisances adopté dont il est chargé de l'application sur le territoire de la municipalité, et leurs amendements si applicables.

**Que** l'inspecteur municipal achemine une ordonnance à la Cour municipale pour procéder au nettoyage et la remise en état des lieux de l'immeuble décrit en titre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

## **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 599-18 PAUL-CARDIN**

Un avis de motion est donné par **monsieur le conseiller Stéphane Gauthier** qu'il sera présenté à une séance ultérieure à ce conseil le règlement 599-18 amendant le règlement de zonage afin d'améliorer le développement du territoire municipal.

### **RÉSOLUTION 269.08.18**

---

#### **ADOPTION SECOND PROJET RÈGLEMENT 599-18 PAUL-CARDIN**

**Considérant** l'adoption par la Municipalité du règlement de zonage no. 250-04 ;

**Considérant que** le règlement de zonage no. 250-04 nécessitait des ajustements afin d'améliorer le développement du territoire municipal;

**Considérant qu'** il y a lieu d'ajuster limite du plan de zonage;

**Considérant que** la transformation d'un entrepôt en logement bi familiale (3 logements) est demandée;

**Considérant que** les études et rencontres préparatoires ont été effectuées;

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le projet d'amendement numéro 599-18 modifiant le règlement de zonage no. 250-04 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1: Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage no. 250-04 est modifié par l'agrandissement de la zone R39 à même une partie de la zone R37 en ajoutant une partie des lots 5 154 623, 5 155716, 5 155 753 et en ajoutant les lots 5 154 628, 5 155 764, 5 952 131, 5 952 130 le tout tel qu'apparaissant au plan d'accompagnement.

Article 2: Ajuster la zone R39 à même la zone R40 pour suivre les limites de lot.

Article 3: Agrandir la zone R39 à même la zone R40 en ajoutant une partie du lot 5 154 623.

Article 4: Agrandir la zone R40 à même la zone R39 en ajoutant une partie du lot 5 154 629.

Article 5 : Ajuster la zone A9 à même les zones R60, R40, R39 et R37 pour suivre les limites de lots et la limite de la zone agricole.

Article 6 : Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'adopter le second projet de règlement 599-18 modifiant le règlement de zonage 250-04 agrandissant la zone R39 à même la zone R40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### **RÉSOLUTION 270.08.18**

---

#### **INSTALLATIONS SEPTIQUES - WATKINS**

**ATTENDU** la résolution 206.06.18;

**ATTENDU QUE** le service d'urbanisme a acheminé une lettre au propriétaire du 128, Watkins, Saint-Germain-de-Grantham;

**ATTENDU QUE** le propriétaire du 128, route Watkins n'a pas donné suite;

**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de mandater un professionnel pour effectuer une inspection de l'installation septique de l'immeuble sis au 128, route Watkins, aux frais du propriétaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

#### **MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES LOCATIONS**

Reporté.

#### **RÉSOLUTION 271.08.18**

---

#### **AUTORISATION POUR REMPLACEMENT NON BUDGÉTÉ DE JEUX POUR LE CAMP DE JOUR**

**Sur proposition de Chantal Nault,  
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'octroyer un budget maximum de 1 000 \$ incluant les taxes pour procéder au renouvellement des jeux servant au camp de jour du service des loisirs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

#### **RÉSOLUTION 272.08.18**

---

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 600-18 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 4 juin 2018 et le projet de règlement a été déposé à la même séance;

Il est résolu d'adopter le règlement # 600-18 portant sur la gestion contractuelle avec modification à l'article 39 a) et faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

#### **RÉSOLUTION 273.08.18**

---

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 602-18 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 9 juillet 2018 et le projet de règlement a été déposé à la même séance;

Il est résolu d'adopter le règlement # 602-18 créant une réserve financière faisant partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à l'article 1094.3 du Code Municipal du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

#### **RÉSOLUTION 274.08.18**

---

#### **OFFRE DE SERVICES POUR PRISES DE PHOTOS DES INSTALLATIONS DU PARC – CAMPAGNE DE FINANCEMENT**

**ATTENDU QUE** de nouvelles photos des installations du Parc Yvon Lambert doivent être prises pour les besoins du site internet;

**ATTENDU QUE** Frédéric Côté, photographe professionnel, propose ses services pour un montant de 400,00 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Chantal Nault,**



Il est résolu d'octroyer le contrat de photos à monsieur Frédéric Côté pour un montant de 400,00 \$ plus les taxes applicables tel que proposé au devis portant le numéro 630.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

#### **RÉSOLUTION 275.08.18**

---

##### **ENGAGEMENT D'UN 3E BRIGADIER – TRAVERSE COIN NOTRE-DAME ET LAFERTÉ**

**ATTENDU** l'agrandissement de l'école Jésus-Adolescent;

**ATTENDU** l'ajout d'un arrêt-stop et d'une traverse piétonnière au coin de Notre-Dame et Laferté;

**ATTENDU** la demande de la direction de l'école Jésus-Adolescent;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,  
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'embaucher un 3<sup>e</sup> brigadier à raison de 15 heures par semaine pendant la période scolaire.

**QUE** le fonds général soit affecté pour le paiement du salaire jusqu'au 31 décembre 2018;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

#### **RÉSOLUTION 276.08.18**

---

##### **APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2018 – OMH**

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,  
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'accepter le budget 2018 révisé de l'Office municipal d'habitation (OMH) tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

#### **RÉSOLUTION 278.08.18**

---

##### **COMMISSION DE LA TOPONYMIE – OFFICIALISATION «ANCIEN PRESBYTÈRE DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM»**

**ATTENDU QUE** la commission de la toponymie souhaite officialiser le nom du presbytère situé sur la rue Notre-Dame comme «**Ancien presbytère de Saint-Germain-de-Grantham**»;

**ATTENDU QUE** le curé de la paroisse habite encore dans le presbytère qui fait office de bibliothèque municipale;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,  
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de s'objecter à l'officialisation «Ancien presbytère de Saint-Germain-de-Grantham» tel que proposé par la commission de toponymie tant et aussi longtemps que le curé y habitera.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

#### **RÉSOLUTION 279.08.18**

---

##### **RETRAIT DE L'ARRÊT-STOP SUR RUE NOTRE-DAME, COIN DUFF**

**ATTENDU** l'arrêt-stop installé en 2017 au coin de Notre-Dame et Laferté pour assurer une sécurité aux écoliers;

**ATTENDU QUE** l'arrêt-stop sur la rue Notre-Dame au coin de la rue Duff n'est plus nécessaire;

**PAR CES MOTIFS,**

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,  
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'enlever l'arrêt-stop sur la rue Notre-Dame, au coin de la rue Duff et le replacer au coin de la rue St-Félix.

**QU'**un panneau «nouvelle signalisation soit installée» près de la rue St-Félix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

#### **RÉSOLUTION 280.08.18**

---

#### **INSTALLATION DE 4 ARRÊTS-STOP CHEMIN ST-HYACINTHE ET 10<sup>e</sup> RANG**

**ATTENDU** la vérification auprès de la Sûreté du Québec concernant le nombre d'accidents survenus à l'intersection du chemin St-Hyacinthe (Rte 239) et du 10<sup>ème</sup> Rang à St-Germain-de-Grantham, depuis janvier 2017;

**ATTENDU QUE** 9 accidents se sont produits entre octobre 2017 et avril 2018 dans ce secteur;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de mandater le directeur des services techniques pour effectuer des recherches et présenter des coûts dans le but d'installer des panneaux «arrêt-stop» lumineux aux quatre coins de l'intersection du chemin Saint-Hyacinthe et du 10<sup>e</sup> rang.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

#### **RÉSOLUTION 281.08.18**

---

#### **APPEL D'OFFRES CENTRE DES LOISIRS – OPTIONS TOITURE**

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de préciser le type de contrat à l'appel d'offres pour le centre des loisirs comme suit :

**Que** ce soit un type de «contrat à forfait» avec un entrepreneur général, incluant une option "toiture en acier" et une option "toiture en bois";

**Que** le plus bas soumissionnaire conforme dans l'option choisie se verra attribuer le contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

#### **RÉSOLUTION 282.08.18**

---

#### **CENTRE DES LOISIRS – STATIONNEMENT À RÉALISER EN 2019**

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,  
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de réaliser les travaux de pavage du stationnement du Centre des loisirs seulement lors du congé scolaire estival 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds

sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

---

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de véto.

---

Nathacha Tessier, mairesse

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

L'assemblée est levée à 20:26 heures.

---

Nathacha Tessier  
Mairesse

---

Nathalie Lemoine  
Directrice générale